

Commune de LEUGNY
7 rue de la mairie
86220 LEUGNY

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
N°05-03/2025**

L'an DEUX MIL VINGT CINQ le 21 mai à 19 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Serge MIGEON, Maire.

Nombre de membres : 11

Présents : Serge MIGEON, Nathalie TAUREAU, Murielle MIGEON, Sonia TEXEREAU, Pascal JULLY, Nicolas CHESNEAU, Priscilla CHESNEAU, Jérémy DUGÉ, Tony OLIVIERI,

Excusé : Christophe FOREST

Absent : Jean-Bernard GUERY

Secrétaire de séance : Nathalie TAUREAU

Date de la convocation : 15/05/2025

Date d'affichage : 15/05/2025

Nombre de
conseillers :

En exercice :
11

Présents : 09

Votants : 09

OBJET : Création d'un poste d'Agent de Maitrise Principal – Avancement de grade

Le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

En raison de l'évolution des tâches à effectuer, le Maire propose au conseil municipal de créer, à compter du 21 mai 2025, un emploi permanent d'agent de maîtrise principal relevant de la catégorie hiérarchique C avec le grade d'agent de maîtrise principal à temps complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 35 heures.

Considérant la nécessité de créer l'emploi d'agent de maîtrise principal, à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires, en raison d'une évolution du poste de travail,

Considérant le tableau des effectifs, le conseil municipal sur le rapport de Monsieur le Maire,

DECIDE à la majorité (5 contre et 4 abstentions) :

- **De ne pas créer un emploi permanent** sur le grade d'agent de maitrise principal relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions d'agent technique à temps complet à raison de 35 heures, à compter du 01 juillet 2025.
- **De ne pas modifier le tableau des effectifs**

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

Acte rendu exécutoire après
Transmission en Sous-préfecture le 22/05/2025
Publication ou Notification le 22/05/2025

Serge MIGEON



1 AR Prefecture

086-218601300-20250521-2025_05_03-DE
Reçu le 22/05/2025